



Projet d'accueil : Plaines communales



**Administration
communale de Lens**

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	1
INTRODUCTION	2
PROJET PÉDAGOGIQUE	3
1. LES OBJECTIFS.....	3
2. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS	4
3. L'ACCUEIL ET LES RELATIONS AVEC LES PARENTS.....	6
4. ENVIRONNEMENT, ALIMENTATION, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ	6
5. LES MOYENS MATÉRIELS	7
6. LES SIESTES	7
7. LES ACTIVITÉS	8
8. JOURNÉE TYPE	8
RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR	9
1. L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT	9
2. DURÉE	9
3. CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ ET MODALITÉS D'INSCRIPTION	9
4. REMBOURSEMENTS	10
5. HEURES D'OUVERTURE	10
6. TEMPS DE MIDI.....	11
7. SORTIES EXTÉRIEURES	11
8. RESPECT ET SAVOIR-VIVRE.....	11
9. ASSURANCE	12
10. ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS	12
11. MESURES DE PRÉVENTION	13
12. DROIT À L'IMAGE	13
13. CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS	14

Introduction

L'administration communale de Lens est consciente de la nécessité pour les parents de pouvoir déléguer la garde et l'animation de leurs enfants. C'est pourquoi, elle propose des plaines communales pour les enfants de 2.5 ans à 12 ans.

Les plaines offrent la possibilité aux enfants de participer à des activités variées, adaptées à leur âge et à leurs capacités.

Parmi ces activités, on retrouve des activités manuelles, des activités sportives, des activités culturelles... des ballades dans le village, des sorties en dehors de Lens, etc.

Pour animer ces activités, l'équipe d'encadrement est formée d'animateurs brevetés et non brevetés, d'étudiants et d'un coordinateur.

Une attention particulière est apportée à la qualité des animations proposées afin que les enfants puissent bouger, se défouler, s'amuser, rire...

Nous vous remercions pour la confiance que vous placez en notre service.



Projet pédagogique

1. Les objectifs

Conformément à la définition du décret du 17 mai 1999, notre plaine de vacances a pour mission de mettre en place « un service d'accueil » d'enfants pendant les vacances, encadré par des équipes d'animation qualifiées et dans le but de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants et leur permettre de vivre de vraies vacances pendant les périodes de congés scolaires.

Afin d'assurer l'épanouissement des enfants et leur permettre de vivre des vacances enrichissantes, ludique et diversifiées, les animateurs ont pour mission d'appliquer, de s'approprier et de développer le présent projet pédagogique au travers d'activités et d'animations mises concrètement en place par l'équipe. Il est essentiel qu'un projet éducatif cadre soit défini.

Notre projet pédagogique des plaines de vacances communales s'appuie sur les objectifs du Décret de la Communauté Française, qui régit les centres de vacances en vigueur depuis le 20 septembre 2001.

Objectifs prioritaires :

- Favoriser le développement physique de l'enfant par la pratique du sport, des jeux ou des activités de plein air ;
- Favoriser la créativité de l'enfant et son accès à la culture par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication ;
- Favoriser l'intégration sociale de l'enfant, dans le respect de ses différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

Parmi les objectifs essentiels à ce projet, citons : la socialisation de l'enfant, le développement sportif, technique, culturel et manuel, l'apprentissage de la vie de groupe, l'éveil, l'éducation, la découverte,... Soit, un ensemble d'expériences ayant pour combinaison d'être complémentaire aux actions proposées par l'école et la famille.

Le présent projet pédagogique a été co-construit avec l'équipe d'animation et est revu avec cette dernière lors de chaque renouvellement d'agrément. Un exemplaire du projet est remis à chaque animateur et coordinateur.

Bien-être des enfants :

Les plaines de vacances sont un moyen d'offrir aux enfants des vacances ludiques, diversifiées et enrichissantes, quelle que soit leur situation sociale.

La commune et le CPAS permettent aux enfants de tout horizon social, de passer ensemble des vacances agréables, tout en découvrant de nouvelles activités.

Ces plaines permettent également aux parents de concilier leur vie professionnelle et familiale.

Nous leur proposons une conception la plus adaptée possible aux besoins de leurs enfants, et ce à proximité de leur domicile.

Nous préconisons des valeurs comme le respect d'autrui, du matériel, de la nature,... nous insistons aussi sur une alimentation équilibrée et une hygiène de vie générale.



2. Moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs

Infrastructure et aménagement :

Les trois infrastructures de l'école communale sont à notre disposition pour l'organisation des plaines de vacances.

Plusieurs locaux adaptés sont prévus pour accueillir les enfants et permettent de réaliser des groupes d'animation en fonction des âges et des activités proposées.

Pour les plus petits qui souhaitent faire une sieste, une pièce équipée de lits est prévue à cet effet, dans l'une des implantations. Il y a également un coin lecture.

Dans 2 des implantations, nous disposons, en outre, d'une cuisine avec tous les appareils ménagers nécessaires, d'un réfectoire, de sanitaires (WC, lavabos), d'une salle vaste et d'une cour de récréation.

Dans la 3^{ème} infrastructure, nous disposons d'un réfectoire, de sanitaires (WC, lavabos adaptés aux tous petits), d'une salle vaste et d'une cour de récréation.

Les sites retenus sont ceux qui offrent la plus grande polyvalence (proximité d'espaces verts, plaines de jeux, vaste espace extérieur sécurisé,...) tout en disposant de plusieurs locaux intérieurs suffisamment spacieux que pour accueillir les différents groupes d'âge.

Sites :

- Ecole maternelle – Place de la Trinité, 1 à 7870 Lens – 065/22.04.23
Enfants de 2,5 ans à 5 ans
- Ecole primaire – Rue du Thy, 3 à 7870 Lens – 065/22.69.26
Enfants de 2.5 ans à 6 ans et enfants de 6 à 12 ans
- Ecole maternelle et primaire – Rue Haute, 2 à 7870 Cambron St Vincent – 068/45.54.19
Infrastructure en plus, utilisée si besoin

Ces infrastructures possèdent un téléphone et une pharmacie. Les locaux sont bien éclairés et chauffés ; leur entretien est effectué quotidiennement par une femme de charge.

Par ailleurs, la bibliothèque qui se situe à proximité des deux implantations de Lens met à disposition son local et son matériel gratuitement (selon l'horaire d'ouverture).

Encadrement :

Pour animer les plaines et mettre en place les activités proposées, la commune de Lens engage des animateurs(trices) et des coordinateurs(trices) brevetés et donne la possibilité aux étudiants de compléter les équipes qualifiées.

Pour l'encadrement, nous respectons les normes de l'ONE, soit :

- Un animateur pour 8 enfants de 2.5 ans à 6 ans
- Un animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans

Pour chacun des groupes, il y a au minimum un animateur breveté.

Une fois les équipes constituées, des réunions sont organisées afin de préparer les plaines, notamment le planning d'activités.

Chaque semaine de plaines a un thème différent. Les activités proposées tournent autour de ce thème, que ce soit les bricolages, les jeux, les activités.

Les activités de plein air sont d'une très grande importance. Les animateurs veillent à proposer des animations le plus souvent dehors lorsque la météo le permet.

En début de semaine, les animateurs font des petits jeux de prise de connaissance avec les enfants pour poser un premier contact et bien commencer la semaine.

Après les plaines, une réunion est organisée avec les animateurs et le coordinateur afin de faire le bilan. C'est un moment de partage pour faire ressortir ce qui a été et moins bien été et ce qu'il faudra améliorer.

Le rôle de l'animateur est multiple :

- Assurer l'accueil et la surveillance des enfants ;
- Encadrer et animer des activités ;
- Diversifier les activités ;
- Veiller au bien-être de l'enfant ;
- Créer un contact avec le parent ;

Préparation du centre de vacances :

Avant chaque plaine, plusieurs réunions sont organisées avec la responsable des plaines, le/la coordinateur(trice) et les animateurs(trices) afin de préparer au mieux l'accueil des enfants.

- Une première réunion est consacrée aux aspects organisationnels : répartition des horaires des animateurs, gestion des garderies, collecte des documents nécessaires, etc.
- Une ou plusieurs rencontres sont organisées pour élaborer les plannings d'activités.
- Enfin, une dernière réunion est tenue juste avant le début des plaines afin remettre les clés, les t-shirts et répondre aux dernières questions des animateurs. Un tour des locaux est également effectué pour les nouveaux animateurs, au besoin.

À la fin de chaque plaine, une réunion-bilan est également organisée pour échanger sur le déroulement, recueillir les impressions de l'équipe et identifier les points à améliorer.

Evaluation :

Pendant chaque plaine, les animateurs prennent un temps avec les enfants, en début et en fin de journée, pour recueillir leur ressenti à travers de petits jeux.

En fin de semaine, une réunion-bilan est organisée entre les animateurs et le/la coordinateur(trice). Elle permet d'échanger sur les points positifs et les éventuelles difficultés rencontrées. À cette occasion, les évaluations des animateurs, rédigées par le/la coordinateur(trice), sont partagées, ainsi que l'évaluation du/de la coordinateur(trice), réalisée par la responsable des plaines.

3. L'accueil et les relations avec les parents

L'accueil est un moment très important pour permettre à l'enfant de bien commencer sa journée. Les animateurs veillent à accueillir l'enfant et le parent qui l'accompagne afin que ceux-ci se sentent en confiance. Les animateurs prennent le temps d'écouter le parent.

Il est impératif que l'enfant soit accompagné par un parent ou un tuteur jusqu'à la plaine afin de voir les animateurs, au cas où ceux-ci auraient une communication à faire.

4. Environnement, alimentation, hygiène et sécurité

Environnement :

Au sein des plaines de Lens, nous favorisons les activités de plein air (activités dans la cour de récréation, sortie à la plaine de jeux ou au terrain de foot, ballades dans le village...).

Une importance est faite sur le tri des déchets.

Alimentation :

Nous favorisons également une alimentation saine. Les sodas et chips sont interdits. Des collations sont mises à disposition des enfants gratuitement, ainsi que de l'eau à volonté.

Pour les temps de midi, les animateurs/trices mangent en compagnie des enfants afin d'en faire un moment calme et convivial.

Hygiène :

Dans chacune des implantations utilisées pour les plaines, il y a des lavabos et du savon à disposition des enfants et adultes.

En cas de présence de poux, une note à ce sujet est distribuée à l'ensemble des enfants présents au stage afin que les parents prêtent attention à la chevelure de leur enfant et fasse un traitement si nécessaire.

Sécurité :

Une trousse de secours est mise à disposition sur chaque site. Celle-ci reprend le matériel de base nécessaire aux premiers soins (en cas de chute...).



En cas de fièvre ou autre qui nécessite la prise de médicament, un contact sera pris avec le parent afin d'obtenir son accord pour l'administration du traitement.

Lors des déplacements, une trousse de secours est également emportée par les animateurs.

5. Les moyens matériels

Infrastructure :

Les plaines sont organisées au sein des écoles communales et des locaux sont mis à disposition en suffisance afin de séparer les enfants par groupe d'âge.

Chaque site met à disposition des sanitaires, une cuisine, un réfectoire et une cour de récréation en plus des locaux.

Matériel :

Du matériel est mis à disposition pendant les plaines ... à savoir, des jeux (de société, sportifs, de construction, ballons, matériel de psychomotricité...) et du matériel de bricolage destiné à réaliser les activités diverses.

Une liste de matériel est remise par les animateurs pour ce qui est du besoin de matériel plus spécifique.

Un inventaire est réalisé en fin de plaines afin de remplacer ce qui manque.

De la vaisselle est également mise à disposition, notamment pour la préparation des collations des enfants, mais aussi pour des activités cuisine.

Pour la sieste des tout-petits, des lits sont disponibles dans chaque implantation.

Esprit vacances :

Pour instaurer un véritable esprit de « vacances » et faire oublier aux enfants que les plaines se déroulent dans une école, des décors sont installés lorsque cela est possible.

Les animateurs sont appelés par leur prénom, plutôt que par « Monsieur » ou « Madame ». De même, les moments traditionnellement appelés « récréations » sont renommés « temps libres » ou « temps de jeux », afin de renforcer cette atmosphère conviviale et détachée du cadre scolaire.

6. Les siestes

Après le repas de midi, les plus jeunes enfants ont la possibilité de faire la sieste. Un local et des lits sont mis à disposition. Les parents fournissent la couverture, les doudous ou autres accessoires facilitant la sieste de l'enfant.

Tous les enfants ne sont pas systématiquement mis à la sieste. Les parents complètent un document afin de signaler s'ils souhaitent que leur enfant se repose.

L'enfant qui le demande, pourra également se reposer s'il le souhaite.

7. Les activités

Les activités proposées sont diverses et variées ! Jeux en extérieur, bricolages avec du matériel adéquat pour permettre aux enfants de développer leur imagination, leur sens de la créativité, inventer, fabriquer..., des activités cuisine, sportives, de psychomotricité, jeux de société, lecture, jeux de piste, ateliers sur l'environnement et la nature...



Nous favorisons la collaboration avec les artisans locaux (ferme, peintre, apiculteur, agriculteur...) et les clubs sportifs locaux (club de football, cirque,...) pour permettre aux enfants de s'évader, de découvrir leur environnement proche et les curiosités locales.

Des activités d'éveil : chants, musique, contes pour permettre aux enfants de s'exprimer.

Des moments de détente : dessins, musiques relaxantes, activités libres pour permettre aux enfants de se détendre, décompresser, profiter d'un moment récréatif et choisir ce qu'ils aiment.

Cela permet une polyvalence accrue des activités et la rencontre des acteurs de notre commune.

Lors de l'organisation de plaines qui durent plus d'une semaine, des excursions éducatives en bus sont organisées chaque semaine (ex : ferme pédagogique, musée, balade nature, parc éducatif,...).



8. Journée type

Les plaines sont ouvertes de 8h30 à 16h. Une garderie gratuite est assurée le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h à 17h30.

7h30 à 8h30 : Accueil et garderie

8h30 à 9h : Prise en charge par les animateurs et répartition des enfants par groupe d'âge. Annonce du programme de la journée

9h à 10h30 : Jeux et activités diverses

10h30 à 10h45 : Collation + récréation

10h45 à 12h : Jeux et activités diverses

12h à 12h30 : Diner

12h30 à 13h15 : Récréation

13h15 à 14h30 : Jeux et activités diverses + sieste pour les petits

14h30 à 14h45 : Collation + récréation

14h45 à 15h45 : Jeux et activités diverses

15h45 à 16h : Echange en groupe/ débriefing de la journée

16h à 17h30 : Garderie

Règlement d'Ordre Intérieur

1. L'équipe d'encadrement

L'équipe est composée d'un coordinateur breveté, d'animateurs brevetés et non brevetés et d'étudiants qui coopèrent à la surveillance générale de tous les usagers de manière continue.

Pour chaque groupe d'enfant, il y a au minimum un animateur breveté accompagné d'un animateur non breveté ou d'un étudiant.

Pour les garderies du matin et du soir, il y a également 1 animateur breveté au moins pour chacune des garderies.

Le coordinateur, coordonne les plaines et veille à ce que celles-ci se passent au mieux.

2. Durée

Plaines de détente : 1 semaine

Plaines de printemps : 1 semaine

Plaines d'été : 4 semaines

Plaines d'automne : 1 semaine



3. Conditions d'accessibilité et modalités d'inscription

Les plaines communales accueillent des enfants âgés entre 2.5 ans et 12 ans.

Pour les petits, il n'est pas obligatoire que ceux-ci aient acquis la propreté. Cependant, il faudra veiller à mettre à disposition des animateurs tout ce qu'il faut pour changer l'enfant. Une table à langer est présente sur chacun des sites.

L'accueil de tous, enfants à besoins spécifiques est possible et envisageable.

Selon les besoins spécifiques, nous prenons les dispositions nécessaires. Une première rencontre est prévue avec l'enfant et sa famille afin d'établir un terrain de confiance et d'échange afin de connaître les habitudes, le rythme, les besoins de l'enfant.

Pour tous les enfants, l'inscription au préalable aux plaines est obligatoire. Elle est officielle dès réception du paiement.

Des documents d'identification ainsi que la fiche santé seront envoyés par mail ou par courrier et seront à remettre aux animateurs le premier jour de participation.

Les animateurs auront à disposition des documents vierges pour les parents qui les auraient égarés ou pas reçus.

Les différents documents sont rangés dans une farde que les animateurs conservent tout au long des plaines. Ces documents sont conservés pour toute l'année civile. Pour toutes les plaines d'une même année, les parents n'auront qu'à compléter les documents qu'une seule fois.

Le nombre de participants pourra être limité en fonction de la disponibilité et de l'importance de l'encadrement. Nous respectons les normes d'encadrement de l'ONE.

La commune se charge des inscriptions. Elles se font via Mme Amélie HUSSON (responsable des plaines) par mail à atl@commune-lens.be ou par téléphone, au 0478/79.05.88

Le prix actuel est fixé pour les résidents de Lens à 50€/semaine et à 70€/semaine pour les non-résidents et ce, pour le 1^{er} et le 2^{ème} enfant d'une même famille. 50% à partir du 3^{ème} enfant.

Attention, les excursions organisées dans la semaine ne sont pas comprises dans le prix précité.

Mode de paiement : par virement bancaire.

Bénéficiaire du compte : Administration communale de Lens

Adresse du bénéficiaire : Place de la Trinité, 1 à 7870 Lens

Compte IBAN : BE48-091-0003878-27

Communication : « Nom-Prénom de(des) l'enfant(s) – plaines de ...¹

Les parents ayant plusieurs enfants inscrits pour toute ou une grande partie des plaines ont la possibilité d'échelonner leur paiement.

Pendant les plaines d'été, il est également possible de régler les frais semaine par semaine, plutôt que de payer l'intégralité en une seule fois.

Par ailleurs, les familles en situation de précarité peuvent, sur demande, bénéficier d'une aide du CPAS.

4. Remboursements

Le prix à la semaine est de 50€ pour les résidents de Lens et de 70€ pour les non-résidents.

Mutuelle :

Lors de la participation aux plaines, les parents peuvent remettre aux animateurs une attestation provenant de leur mutuelle afin de bénéficier d'un remboursement de celle-ci.

Cette attestation leur est rendue complétée le dernier jour de plaine.

Exonération fiscale :

Sur la fiche d'inscription de l'enfant, il est demandé aux parents de cocher s'il souhaite ou non, recevoir une attestation pour exonération fiscale.

S'ils cochent 'oui', les parents reçoivent entre avril et mai, une attestation de garde d'enfant reprenant toutes les dates de plaines que l'enfant a fréquenté l'année précédente.

Certificat médical :

Si lors des plaines, l'enfant est absent et est couvert par un certificat médical, le parent peut envoyer celui-ci à la responsable des plaines à l'adresse : atl@commune-lens.be afin de bénéficier du remboursement pour les jours couverts par le certificat.

5. Heures d'ouverture

La plaine est ouverte de 8h30 à 16h.

¹ Automne, détente, printemps ou été

Une fois inscrits, les enfants sont tenus d'y rester tout au long de la journée, sauf si le parent a prévenu les animateurs en début de journée.

Une garderie est assurée le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h à 17h30. Toute fréquentation en garderie doit être mentionnée sur la fiche d'inscription.

La garderie est gratuite.

6. Temps de midi

Les collations du matin et de l'après-midi sont offertes et de l'eau est mise à disposition à volonté (avec ou sans grenadine).

Pour le repas de midi, les enfants apportent leur pique-nique. **Attention, il n'est pas possible de réchauffer les plats des enfants.**

En cas de fortes chaleurs, les malles des enfants seront mises au frais dans le frigo.

Les animateurs mangent avec les enfants afin de veiller au bon déroulement du dîner.

Le parent veillera à ce que l'enfant n'apporte pas de boissons du style « soda », ni de collation telle que des chips...



7. Sorties extérieures



Lors des plaines de plus d'une semaine, une sortie extérieure (en bus) est organisée telle que :

Visite à la ferme

Musée

Plaine de jeux intérieure

...

Lors de ces sorties, les animateurs emportent la farde contenant les documents des enfants, ainsi qu'une trousse de secours.

8. Respect et savoir-vivre

Les usagers doivent respecter les règles d'hygiène et de bienséance.

Afin d'assurer une vie de groupe harmonieuse, nous demandons aux enfants de se respecter entre eux et de respecter les membres du personnel/ ils doivent se conformer aux directives du personnel de la plaine et aux horaires.

Les sorties ne peuvent se faire qu'avec l'autorisation des moniteurs responsables, sous leur surveillance et en leur compagnie.

Les enfants ne pourront quitter la plaine de jeux avant la fin de la journée qu'à la demande du parent responsable et sur présentation d'une décharge parentale. Les enfants inscrits ne sont pas autorisés à quitter seuls le site d'animation.

Les enfants doivent respecter le matériel mis à leur disposition.

Le non-respect répété des horaires de fin (17h30), tout manquement au respect envers les animateurs, le coordinateur ou tout membre du personnel de la plaine, ainsi que tout comportement inapproprié ou indiscipliné de la part des enfants, donnera lieu à un avertissement oral. Un temps de dialogue sera ensuite mis en place afin de trouver une solution et d'envisager une réparation.

9. Assurance

Les enfants qui fréquentent la plaine sont couverts par une assurance contractée par la commune.

Si un accident survient, le personnel encadrant prend les mesures qui s'imposent. Les parents sont tout de suite contactés. Dans ce but, les responsables de la plaine doivent être en possession d'un numéro de téléphone où les parents peuvent être joignables à tout moment. Le personnel encadrant est également en possession de documents « déclaration d'accident corporel » autant dans l'établissement, qu'en excursion. Certains incidents peuvent faire que, malgré la vigilance des animateurs, l'enfant présente le soir (après chute, par exemple) des signes préoccupants. Dans ce cas, les parents ayant fait un appel à un médecin doivent se présenter, le lendemain, munis de certificats médicaux éventuels qui rendront possible les démarches auprès des compagnies d'assurance dans les délais prévus.

La perte, la détérioration ou le vol des vêtements ne sont pas assurés.

Dans la mesure du possible, étiquetez les vêtements et sacs au nom de l'enfant.

L'administration décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels tels que jouets, bijoux, GSM, argent, jeu de collection, ... Aucune assurance ne couvre leur perte ou leur vol.

Les objets et vêtements perdus seront rassemblés dans les locaux d'animations pendant la période des plaines. Après, ils seront à l'administration communale pendant une année. Après ça, ils seront donnés à une œuvre humanitaire.

Tout objet jugé dangereux par l'équipe d'encadrement, tel que canif, couteau Suisse, briquet, allumettes, couteau, Cutter,... ainsi que les jeux électroniques et GSM sont interdits et seront confisqués par les animateurs.

Pour rappel, la participation de l'enfant implique :

- Son inscription préalable par le ou les parent(s) responsable(s) (compléter le document et la fiche de santé et payer l'inscription et participation demandée (excursion...))
- La prise de connaissance et l'adhésion au présent règlement par l'enfant et les parents responsables.

10. Administration de médicaments

Une pharmacie est disponible sur chaque site.

Du Perdolan est mis à disposition, mais aucun animateur n'en prescrira aux enfants sans l'accord du parent au préalable.

Si l'enfant est sous traitement médicamenteux au moment des plaines, le parent remettra aux animateurs les médicaments de l'enfant, ainsi que la prescription du médecin reprenant les dosages.

11. Mesures de prévention

Des mesures d'écartement préventives seront prises à l'égard des enfants qui :

- Présentent des problèmes contagieux (toute maladie contagieuse, poux,...). A savoir qu'un certificat médical pourra vous être demandé avant d'autoriser l'enfant à fréquenter à nouveau le service d'accueil.
- Si un enfant est malade en cours de journée, les parents seront avertis et ont leur demandera de venir si possible le chercher pour éviter au maximum le risque d'épidémie et de contagion.

L'équipe se réserve le droit d'appeler le médecin traitant de l'enfant ou un autre, voir le service d'urgence médicale (ambulance – 112) en cas de problème.

Pour rappel : les parents sont tenus de remplir la fiche médicale qui leur sera remise.

Motif d'éviction :

Rougeole
Oreillons
Coqueluche
Gastro-entérite
Hépatite A
Pharyngite à streptocoques hémolytiques du groupe A ou scarlatine
Méningite à Haemophilus Influenza B
Tuberculose active potentiellement contagieuse
Varicelle – Zona
Stomatite Herpétique
Impétigo important
Gale
Pédiculose massive

12. Droit à l'image

Au moment de l'inscription, les parents reçoivent divers documents à compléter au sujet de leur enfant. Parmi ces documents, on retrouve l'autorisation de droit à l'image. Les parents doivent donner leur accord pour tout ce qui est photographies et vidéos qui pourront être partagés sur les réseaux, le site de la commune et le bulletin communal.

13. **Contacts et renseignements**

Les plaines communales sont organisées par l'Administration communale de Lens.

Place de la Trinité, 1

7870 Lens

065/22.04.11

Bourgmestre : Isabelle GALANT – 065/22.04.12

Responsable des plaines : Amélie HUSSON – 0478/79.05.88 - atl@commune-lens.be

Echevin en charge des plaines : ROISIN Julien – 0471/62.11.52 – julien.roisin@commune-lens.be

Site internet : www.lens.be

